

## Juges d'endurance

### Avis à tous les amateurs d'endurance

Afin de garantir une organisation de qualité lors des concours d'endurance, la commission d'endurance de la LEWB est à la recherche de sang neuf pour venir renforcer l'équipe de juges d'endurance présents sur les concours nationaux organisés par des cercles LEWB.

#### Quel est le profil du juge national d'endurance (niveau CN2) ?

- Être passionné(e) par l'endurance
- Avoir minimum 18 ans
- Être déjà impliqué(e) dans l'organisation de concours (d'endurance) en tant que secrétaire, commissaire ou bénévole aidant lors de l'année écoulée
- Maîtriser l'une des 3 langues nationales



#### Comment est-ce que la formation se passe ?

- Soumettre sa candidature dès maintenant par e-mail à [florence.hennuy@lewb.be](mailto:florence.hennuy@lewb.be) en fournissant les informations suivantes : nom, prénom, numéro de licence si existante, date de naissance, adresse, e-mail, numéro de téléphone, brève lettre de motivation expliquant son expérience au sein du monde de l'endurance.
- Les cours seront organisés dans les bureaux de la FRBSE dans le courant du premier trimestre des années paires. Pour 2017, il s'agira d'un recyclage. La prochaine session d'examens aura lieu en 2018.
- Il sera ensuite proposé aux (nouveaux) juges de venir officier sur des concours nationaux d'endurance. Ceux-ci seront toujours encadrés par un juge d'un niveau supérieur.

#### Coût de la formation

La formation de juge est gratuite.

#### Indemnités accordées à un juge d'endurance

Un juge d'endurance est un officiel bénévole.

Lors d'une compétition, une intervention financière dans les frais de déplacement est prévue, un repas ainsi que des boissons non alcoolisées lui sont offerts mais il ne perçoit aucun salaire.

## Extrait du règlement national d'endurance

### Annexe I – Officiels

1. Les officiels de concours nationaux sont désignés en concertation avec le cercle organisateur et la commission endurance FRBSE. Les officiels sont les hôtes du comité organisateur.

[...]

3. Les juges n'ayant pas officié pendant un an devront suivre un recyclage donné par le formateur de la commission endurance FRBSE avant de reprendre leur fonction. Les juges n'ayant pas officié durant 2 ans devront suivre les cours de leur niveau et passer un examen pour reprendre leur fonction.

4. Tous les ans, les juges doivent remettre à la commission endurance FRBSE une liste de leurs prestations lors de la session de recyclage des juges. Pour la classification des juges, on se réfère à la réglementation spécifique des juges.

